

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 11 juillet 2014
(convocation du 1 juillet 2014)

Aujourd'hui Vendredi Onze Juillet Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, Mme FRONZES Magali, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, M. LAMaison Serge, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. BOST Christine à Mme. KISS Andréa
M. PUJOL Patrick à M. LABARDIN Michel
Mme. AJON Emmanuelle à M. FELTESSE Vincent
M. AOUIZERATE Erick à M. BOUTEYRE Jacques
M. BONNIN Jean-Jacques à M. CAZABONNE Alain
Mme. BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. ANZIANI Alain
Mme. BOUTHEAU Marie-Christine à M. CHAUSSET Gérard
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan
M. DAVID Yohan à M. ROBERT Fabien
Mme DELATTRE Nathalie à Mme DESSERTINE Laurence à partir de 11 h 40
M. FLORIAN Nicolas à M. BRUGERE Nicolas à partir de 11 h 30
M. FRAILE MARTIN Philippe à M. FETOUH Marik

Mme FRONZES Magali à M. DUPRAT Christophe à partir de 11 h 15
M. GARRIGUES Guillaume à Mme. CHABBAT Chantal
Mme. LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques
Mme. LAPLACE Frédérique à M. RAUTUREAU Benoit
Mme. LOUNICI Zeineb à M. MARTIN Eric
Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à M. JUNCA Bernard à partir de 10 h 15
M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme. BREZILLON Anne
Mme PEYRE Christine à Mme ROUX-LABAT à partir 10 h 40
Mme. PIAZZA Arielle à M. LOTHaire Pierre
M. POIGNONEC Michel à Mme. THIEBAULT Gladys
Mme TOUTON Elizabeth à Mme CALMELS Virginie
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin à partir de 11 h 30

EXCUSES :

M. REIFFERS Josy, Mme. CAZALET Anne-Marie
LA SEANCE EST OUVERTE

Rénovation énergétique des logements - Candidature de la Cub à l'AMI de l'ADEME "déploiement local de plate-formes de rénovation énergétique de l'habitat privé" - Dispositifs financiers de soutien à la rénovation énergétique des logements. Décision.

Madame WALRYCK présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

I/ Enjeux :

Le parc bâti résidentiel ancien constitue le premier gisement d'économies d'énergie sur le territoire communautaire : avec presque 5000 GWh, les 350 000 logements existants représentent près du tiers de l'énergie consommée sur notre territoire en 2010, devant les transports (28%). Responsable de 28 % des émissions de Gaz à effet de serre en 2010, le parc bâti résidentiel est le troisième poste d'émissions derrière les transports et l'industrie.

A l'enjeu environnemental s'ajoute un enjeu social fort de lutte contre la précarité énergétique, nombre de ménages au faible niveau de ressources et logés dans un bâti peu performant voire dégradé n'ayant plus un accès normal et régulier aux sources d'énergie dans un contexte d'augmentation du coût de l'énergie.

Face à ce constat, le Plan Climat Énergie Territorial de la Cub, voté en février 2011, annonce la nécessité de rénover près de 8 000 logements par an d'ici à 2050 afin de respecter le facteur 4 et prévoit que La Cub soutienne, de manière continue sur la période 2012-2050, les travaux de rénovation énergétique d'au minimum 3 000 logements par an.

Le lancement au printemps 2013 par le gouvernement du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH) avec son objectif de réhabilitation de 500 000 logements par an, la nouvelle compétence de La Cub en matière de maîtrise de la demande en énergie, les objectifs affichés dans le récent accord de coopération communautaire en faveur de l'efficacité énergétique viennent conforter l'urgence de lancer un dispositif global d'incitation et de stimulation des chantiers de rénovation énergétique sur le territoire de la communauté urbaine.

II/ État d'avancement :

Plusieurs briques dudit dispositif ont d'ores et déjà été posées par la Cub :

- poursuite du financement des **conseillers info énergie** (11 postes dont 10 financés partiellement par La Cub) et financement d'une mission d'accompagnement technique auprès de copropriétés confiée à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat ;
- aide à la réhabilitation énergétique sous conditions fixées par l'ANAH pour le parc privé, dans le cadre du **Programme d'Intérêt Général de l'Habitat (PIG)**, à l'attention des publics les plus défavorisés ;
- travail en cours avec la **Chambre des métiers** en vue de la mise en place d'une charte de référencement des professionnels ;
- participation depuis quelques mois de la Cub à un projet européen, au sein d'un consortium piloté par l'association Energy cities, visant à dupliquer des **mécanismes de financements innovants** de la rénovation énergétique déjà expérimentés par d'autres villes européennes (une étude est prévue d'être lancée prochainement par la Cub dans ce cadre pour étudier comment notre établissement pourrait idéalement compléter les dispositifs de financement que le Conseil régional compte lancer début 2015).

Plus récemment, en mars dernier, La Cub a répondu, en partenariat avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat, à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de l'Ademe en vue du « **Déploiement local de plate-forme locale de la rénovation énergétique de l'habitat privé** ».

La présente délibération a donc pour objet de réitérer par délibération du conseil de Cub la candidature de la Cub à l'AMI de l'ADEME et son contenu, et, en particulier de préciser les dispositifs proposés d'aide financière aux travaux de rénovation énergétique de l'habitat privé.

III/ Candidature de la Cub à l'AMI de l'ADEME

Elle est l'occasion d'apporter :

- une reconnaissance nationale de l'ambition de la Cub en faveur à la fois de la transition énergétique et de l'habitat ;
- une coordination de l'ensemble des actions/initiatives actuellement en gestation en matière de rénovation énergétique du logement sur le territoire et notamment une articulation entre les dispositifs d'information et les dispositifs d'aide à l'investissement ;
- des subventions importantes de l'Ademe qui seront les bienvenues. En effet, si la Cub est lauréate, l'Ademe serait susceptible d'apporter des aides financières sur de l'ingénierie (financement à La Cub d'un poste d'animateur de la démarche et d'un demi-poste à l'ALEC, à hauteur de 50 % sur 3 ans), sur des études, prestations de service, assistance à maîtrise d'ouvrage et sur les divers outils de communication (taux de subvention à négocier avec l'ADEME).

Le dispositif proposé par la Cub dans son dossier de candidature proposé en annexe à la présente comporterait 4 volets complémentaires:

- coordonner l'ensemble des acteurs et des dispositifs existants sur la Cub en lien avec la rénovation énergétique de l'habitat privé ;
- faciliter l'information des porteurs de projets avec notamment la réalisation d'un site internet dédié, (avec en appui une campagne de communication sur les aides disponibles) ;
- mobiliser les professionnels (artisans et opérateurs bancaires) autour de partenariats forts ;

- mettre en place un observatoire afin de comptabiliser le nombre de chantiers de rénovation s'effectuant à l'échelle communautaire ;
- ainsi que mettre en place un **dispositif communautaire d'aide financière aux travaux privés**.

IV/ Dispositifs d'aide financière de La Cub en faveur de la rénovation énergétique de l'Habitat

Le bureau du 21 mars 2013 a entériné le principe de donner à la politique d'intervention communautaire de l'Habitat une dimension plus ambitieuse en intégrant, au-delà de son dispositif habituel de délivrance d'aides destiné aux publics modestes et très modestes (Programme d'Intérêt Général de l'Habitat), un dispositif d'aide financière renforcée en faveur de la rénovation énergétique des logements qui porterait sur un public élargi. Dans cette perspective, une ligne de crédits abondée à hauteur de **1 M€** a d'ores et déjà été prévue en section d'investissement dans le budget 2014.

Dans ce contexte, il est proposé de lancer à court terme **2 dispositifs d'aide financière** à l'attention d'une part, des propriétaires de maisons individuelles et d'autre part, des propriétaires de logements en copropriétés. Ce dernier doit s'envisager comme un dispositif expérimental susceptible de définir à moyen terme un dispositif plus structurant. Il ne concernerait au maximum que les demandes de 5 copropriétés par an.

Les dispositifs sont lancés pour une durée d'un an renouvelable 2 fois. Une évaluation est établie chaque fin d'année.

Les dispositifs proposés sont bâtis autour de parti-pris qui visent la recherche de la simplicité, de l'efficacité et de la rentabilité énergétique :

- ils s'adressent à des propriétaires occupants de maisons individuelles pour l'un et les propriétaires en copropriétés pour le second selon différents critères ;
- ils sont cumulables avec les autres dispositifs d'aide existants (notamment avec celles du PIG de l'Anah, du Conseil régional d'Aquitaine et la prime à la rénovation thermique de l'habitat mise en place en 2013) ;
- ils visent les catégories de logements les plus anciens (construction antérieure à 1990) et donc les plus énergivores ;
- ils visent les travaux les plus efficaces à l'euro investi.

Il s'agit en effet de lancer une dynamique en étant le plus attractif possible. Ces critères pourront être élargis ensuite en fonction des budgets alloués à l'opération, et du succès qu'elle rencontrera.

Deux fiches ci-jointes exposent de manière plus détaillée ces 2 dispositifs et en particulier l'ensemble des critères d'éligibilité envisagés.

A titre d'ordre de grandeur, l'enveloppe allouée à chacun des deux dispositifs peut être répartie au prorata du nombre de logements privés individuels (40 %) et collectifs (60 %) sur le territoire de la Cub :

- 600 000 € par an pour le dispositif plan climat – copropriétés,
- 400 000 € par an pour le dispositif plan climat – logements individuels.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales

VU la délibération du 11 février 2011 approuvant le plan d'actions du plan climat communautaire

VU les orientations en matière d'intervention de la Cub sur le parc privé validées en bureaux du 21 mars 2013

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la Cub souhaite intervenir pour encourager le passage massif à la réhabilitation énergétique du parc privé poursuivant un triple objectif :

- social, de lutte contre la précarité énergétique et en faveur du pouvoir d'achat des ménages,
- environnemental, de diminution des émissions de gaz à effet de serre en vue de contenir les effets du changement climatique,
- et économique, de soutien aux filières locales liées aux travaux de rénovation énergétique des bâtiments,

DECIDE

Article 1 :

De réitérer officiellement sa candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par l'ADEME intitulé « Déploiement local de plates-formes de rénovation énergétique de l'habitat privé » ; ladite candidature étant présentée dans le détail en pièce jointe ;

Article 2 :

De lancer, d'ici la fin de l'année, deux dispositifs financiers de soutien à la rénovation énergétique des logements, l'un à destination des propriétaires de maisons individuelles et l'autre à l'attention des copropriétés ; les deux dispositifs étant présentés en annexe avec notamment leurs différents critères d'éligibilité.

Article 3 :

D'autoriser le président à procéder à toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la plate-forme de rénovation énergétique de l'habitat privé telle que proposée par la Cub dans son dossier de candidature

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. ROSSIGNOL PUECH ne participe pas au vote

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 11 juillet 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
La Vice-Présidente,

Mme. ANNE WALRYCK

REÇU EN PRÉFECTURE LE
3 SEPTEMBRE 2014

PUBLIÉ LE : 3 SEPTEMBRE 2014